CCMMEP
30 juin 2026

Déclaration liminaire CGT

Quelle fin d'année souhaitons-nous ?

La session 2026 des examens *est en phase finale. Nos collègues ont préparé les élèves depuis des mois et ont ou sont en train de surveiller les épreuves, de corriger des copies, de faire passer des oraux*
Rien d'exceptionnel pour un mois de juin. Certes. Et les protocoles devraient être rodés.
Pourtant, cette année est bel et bien hors norme à plusieurs titres.

Tout d'abord ***l'épisode de canicule*** *: certains élèves ont dû composer dans des conditions extrêmes notamment les élèves de LP dont les épreuves de l'après-midi ont été maintenues. D'autres élèves, et par conséquent les équipes, ont dû s'adapter à la dernière minute à des décisions de report d'épreuves qui auraient pu et dû être anticipées.*
Pour l'ensemble des élèves, avec ou sans examen, de la maternelle à la terminale, les inégalités entre les jeunes et les désorganisations qui ont dû être compensées par les équipes ne sont pas justifiables.
Nous demandons :

- *des consignes nationales et académiques claires, applicables immédiatement ;*
- *la protection effective des personnels et élèves vulnérables, sans attendre des procédures interminables ;*
- *des décisions anticipées sur les examens ;*
- *la possibilité de fermeture des établissements, écoles, services lorsque les conditions de travail et de sécurité ne sont plus réunies ;*
- *un plan pluriannuel de rénovation thermique du bâti scolaire qui s'impose également dans l'enseignement privé sous contrat.*

Autre point inquiétant : la ***gestion des corrections de copies dématérialisées.***
Dans de nombreuses académies, elle a généré du stress et des adaptations extrêmes pour pouvoir boucler les corrections dans les temps impartis. Plateformes inaccessibles, changements inopinés d'identifiants, suppression des réunions de concertation en présentiel pour des question de restriction budgétaires : les collègues ont constaté une nette dégradation des conditions de correction cette année. Si vous ajoutez à cela, le refus obstiné de certains chefs d'établissement de libérer de cours les correcteurs, cela donne des personnels au bord de la rupture. Le ministère est-il conscient de ces

difficultés? Est-il prévu de tirer le bilan des erreurs et dysfonctionnements vécus lors de cette session des examens 2026 ?

Enfin, les maîtres délégué·es dont les contrats s'interrompent avant la fin réelle des obligations de l'année scolaire (Ac.Rennes), les privant ainsi du paiement des vacances alors même qu'ils et elles ont assuré les cours, accompagné les élèves et participé pleinement au fonctionnement des établissements.
Cette précarité organisée est d'autant plus inacceptable que certain·es maîtres délégué·es sont convoqué·es pour les corrections d'examens ou les jurys, parfois après la fin de leur contrat ou dans des conditions administratives floues. On ne peut pas exiger des personnels qu'ils et elles assument les mêmes responsabilités que les titulaires tout en leur refusant la continuité de rémunération, la sécurité contractuelle et la reconnaissance de leur travail. La CGT-EP demande que les contrats couvrent l'intégralité des obligations de service, y compris les périodes de vacances, d'examens, de corrections et de jurys. A cet effet, nous demandons le retour à un cadrage national afin d''assurer une gestion respectueuse des maitres délégué·es.

Ce mois de juin a également constitué un ***point de crispation majeur dans les négociations sur la prévoyance*** *des enseignant·es. Nous rappelons que la remise en cause du régime actuel découle directement de sa dénonciation en 2024 par le collège des financeurs — FNOGEC et organisations patronales de chefs d'établissement — qui tente désormais de transformer cette dénonciation en opération d'économies sur le dos des enseignant·es et de l'État.*
Pour la CGT-EP, cette situation est inadmissible. La prévoyance n'est pas une variable d'ajustement budgétaire : elle concerne la protection sociale, la santé, les arrêts longs, l'invalidité, le décès et la sécurité des personnels et de leurs proches. Dans un tel contexte, les pressions, les rumeurs volontairement entretenues et le ton utilisé, notamment par Pierre-Vincent Guéret, sont tout simplement inacceptables.

Sur cette même question de la protection sociale, nous alertons également sur ***les projets du SGEC autour d'un prétendu « statut singulier »*** *des personnels de droit public exerçant dans les établissements catholiques, incluant les enseignant·es et les AESH.*
Pour la CGT-EP, ce projet est dangereux. Derrière une formulation apparemment technique, il s'agit bien de construire ***un cadre dérogatoire*** *pour les personnels du privé sous contrat, au risque de les éloigner encore davantage des garanties communes de la Fonction publique. Nous refusons toute tentative d'organiser une* ***mise en concurrence entre enseignement privé et enseignement public****. Cette logique*

produit toujours les mêmes effets : pression accrue sur les personnels, recul des droits, dégradation des conditions de travail et aggravation des inégalités pour les élèves, en particulier les plus défavorisé·es.
Nous refusons tout autant ***la constitution d'un système de formation initiale et continue « à part »****. Dans les faits, cela revient aujourd'hui à laisser Formiris et les ISFEC capter de l'argent public sans contrôle suffisant sur son usage, et sur les contenus de formation proposés. L'argent public doit servir à la formation des enseignant·es dans le cadre de la mise en application des programmes et textes règlementaires de l'Education nationale et non à enrichir un patrimoine, dépenser sans compter en frais de gestion ou financer des modules à caractère confessionnel.*
Car, ***l'enseignement privé sous contrat ne peut pas être une zone d'exception.*** *Les élèves doivent y bénéficier des mêmes droits, des mêmes protections, des mêmes enseignements et du même accès à l'éducation à l'égalité, à la laïcité que dans l'enseignement public. Les personnels doivent pouvoir enseigner les programmes, mettre en œuvre l'EVARS, lutter contre les discriminations et protéger les élèves sans subir de pressions idéologiques.*

La CGT-EP alerte une nouvelle fois sur ***les logiques de repli identitaire*** *observées dans certains établissements.* ***Le « caractère propre » n'est pas un totem d'immunité*** *: ni des pratiques contraires aux droits fondamentaux des élèves et des personnels, ni servir de prétexte pour contourner les obligations du contrat d'association y compris via "un statut singulier"*
Les dérives liées à la « 25e heure » *doivent cesser. Elles doivent être traitées nationalement, clairement et fermement, afin que plus aucun·e personnel ne soit placé·e sous pression pour participer à des activités qui ne relèvent ni de ses obligations de service, ni de ses convictions.*

Cette exigence vaut plus largement pour ***toute forme d'instrumentalisation de l'école à des fins idéologiques****. SNU, classes défense, partenariats avec les armées, cérémonies et interventions en établissement participent d'une "acculturation" des élèves à l'institution militaire, sous couvert de citoyenneté ou d'engagement. Pour nous,* ***l'école n'a pas vocation à devenir un espace de recrutement ni l'antichambre de l'armée****. Elle doit former des citoyen·nes libres, critiques et émancipé·es, non habituer les jeunes à l'obéissance, à l'uniforme et aux logiques de guerre. La CGT-EP refuse que l'argent public et le temps scolaire servent à normaliser la présence militaire dans les établissements, particulièrement auprès des élèves les plus jeunes ou les plus vulnérables.*

La CGT-EP réaffirme également la nécessité de ***protéger les personnels et les élèves en lycée professionnel.***

- *Les enseignant·es : en particulier lorsqu'ils et elles exercent en mixité des publics, dans des cadres parfois insuffisamment clarifiés. Où en est le cadrage national demandé ? Quelles garanties le ministère entend-il apporter pour sécuriser les conditions de travail, les obligations de service et les responsabilités des personnels concernés ?*
- *Les élèves lors des PFMP : le ministère ne peut pas se contenter de renvoyer la responsabilité aux établissements et aux entreprises d'accueil. Comment compte-t-il renforcer concrètement la protection des jeunes en entreprise, qu'il s'agisse des épisodes de canicule, des conditions de travail dangereuses, des risques professionnels, ou encore des violences sexistes et sexuelles ? Les PFMP doivent rester des temps de formation encadrés et sécurisés, jamais des périodes d'exposition à des risques que l'institution n'aurait pas anticipés.*

Sur tous ces sujets — canicule, examens, moyens, PFMP, discriminations, prévoyance, caractère propre, liberté de conscience — un même problème apparaît : les personnels sont en première ligne, mais trop rarement entendu·es. On leur demande de tenir l'école, d'organiser l'urgence, d'appliquer des réformes, d'absorber les suppressions de postes, de faire vivre l'inclusion, de protéger les élèves, de corriger les examens, de suivre les PFMP, de mettre en œuvre les programmes, mais on ne leur donne ni les moyens, ni la reconnaissance, ni les garanties nécessaires.
La CGT-EP demande donc :

- *l'arrêt des suppressions de postes et un plan de moyens pour la rentrée 2026 ;*
- *des mesures contraignantes de protection des élèves et des personnels face aux fortes chaleurs ;*
- *une réelle prise en compte de la charge de travail liée aux examens ;*
- *un cadrage national protecteur des PFMP, notamment pour les élèves mineur·es et les élèves exposé·es aux discriminations ;*
- *des garanties effectives pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les discriminations, le harcèlement, le racisme et les LGBTphobies ;*
- *le respect plein et entier de la liberté de conscience et de la liberté pédagogique dans l'enseignement privé sous contrat ;*
- *le rappel clair que le caractère propre ne permet pas de s'affranchir des programmes, du droit et des obligations du contrat d'association ;*
- *le maintien d'une prévoyance protectrice et solidaire pour les enseignant·es ;*

Pour la CGT-EP, il ne peut plus y avoir de double discours. On ne peut pas demander toujours plus aux personnels tout en rognant leurs droits, leurs protections et leurs moyens. On ne peut pas prétendre

protéger les élèves tout en laissant les établissements gérer seuls la canicule, les PFMP, les discriminations ou les pressions idéologiques. On ne peut pas financer massivement l'enseignement privé sous contrat avec de l'argent public et tolérer, dans le même temps, des zones grises, des systèmes parallèles ou des tentatives de contournement du cadre national.

La CGT-EP continuera donc à intervenir, à alerter et à mobiliser partout où les droits des personnels et des élèves seront menacés. Dans l'enseignement privé sous contrat comme ailleurs, l'argent public impose des obligations publiques : égalité, transparence, contrôle, respect des statuts, respect des programmes et protection de toutes et tous.

Vous remerciant de votre attention.

Pour la CGT Enseignement Privé,

Pascale PICOL & Marie GODLEWSKI
Élues CCMMEP